

SPEDLOGSWISS

Membre individuel / membre privé

Affiliation comme membre privé

Aussi bien des personnes privées, que des associations, groupements, institutions et entreprises peuvent devenir membres de SPEDLOGSWISS - Association suisse des transitaires et des entreprises de logistique. Le statut de membre ne comprend pas seulement des devoirs, mais aussi des droits.

Peuvent devenir membres:

- **toutes personnes ou institutions qui encouragent (ou veulent encourager) la SPEDLOGSWISS**

- **tous collaborateurs/toutes collaboratrices cadres, étant (ou ayant été) actifs/ves ou à la retraite, qui se sentent attaché(e)s à la branche**

Le Comité de l'association décide de cas en cas de l'acceptation d'une personne ou d'une institution comme membre privé.

Devoirs des membres privés

Le paiement d'une cotisation de membre:

- personne seule	Fr. 112.--/an
- associations, groupements, institutions, entreprises	Fr. 336.--/an

Annonce des mutations au bureau de direction.

Droits des membres privés

Asemblée générale

Le membre privé a le droit de participer à l'Assemblée générale de SPEDLOGSWISS, cependant **sans droit de vote**.

Le membre privé reçoit un droit de faire des propositions et peut en tout temps adresser des propositions au bureau de direction, à l'attention du Comité de SPEDLOGSWISS.

Devoirs de l'association

Le membre privé reçoit ce qui suit de l'association:

- attestation de membre
- image directrice et politique environnementale
- portrait
- organisation
- SPEDLOGSWISS Info avec bulletin KRV et tips/tendances pratiques en économie
- offre commune de formation
- informations générales concernant l'association